

"Le budget qui vous est présenté, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 861 464 F, ce qui représente une progression d'environ 3 % par rapport à l'année 1980. Cette évolution très modeste s'explique par le fait que plusieurs établissements (C.E.S.) qui faisaient appel au service des cantines scolaires communales jusqu'à maintenant, fonctionneront de façon autonome, ce qui se traduira par une diminution notable du nombre des repas servis.

C'est ainsi que les dépenses d'alimentation pour 1981, malgré le renchérissement du prix des denrées, resteront équivalentes à celles de 1980, et les dépenses de personnel quant à elles, malgré la probable augmentation du SMIC qui se situera aux alentours de 16 ou 17 %, devront être limitées à une croissance de 7 %, ce qui, compte tenu de la diminution du nombre des repas servis, devra signifier que les départs ne devront pas faire l'objet de remplacement et que, malgré l'apport des employés des garderies reclassés, l'effectif global devra être, fin 1981, inférieur à celui de fin 1980.

En ce qui concerne les recettes, les reversements des C.E.S. et F.P.P. traduisent la diminution sensible expliquée plus haut, ce qui nécessite un recours accru aux financements communaux (+ 21 %).

A défaut d'indications en provenance du F.A.S.O., les recettes de cette nature ont été abondées de 12 % en 1981, par rapport à 1980. Il serait étonnant, voire anormal, qu'elles ne progressent pas dans cette proportion."

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - En ce qui concerne le F.A.S.O., j'ai assisté ce matin à une réunion concernant les décisions modificatives du F.A.S.O. pour 1981. Le Préfet nous a donné lecture d'une circulaire du Ministre du Budget, où il est indiqué que la parité globale étant atteinte, le montant du F.A.S.O. restera inchangé, soit pour 1981, 109 Millions de Francs.

La discussion a porté sur la définition de cette parité globale ; il y a deux positions différentes : celle du Ministre et celle des élus du Département et de tous les Maires d'une façon générale.

Le Ministre, pour sa part, donne comme raison de sa décision que la participation sociale de la famille métropolitaine est de 11 000 F par mois, alors qu'à la Réunion, elle est de 12 000 F.

Il y a une première erreur selon nous ; c'est que le Ministre parle de famille, alors que nous, nous préférons parler d'enfants. Ce qui revient à dire, si on compte les enfants, que la parité globale n'est pas atteinte, car il y a beaucoup plus d'enfants par famille à la Réunion qu'en métropole.

La deuxième erreur, c'est que, pour les familles prises en compte par le Ministre, il s'agit essentiellement des familles relevant de la Caisse d'Allocations Familiales ; or, il existe d'autres familles qui doivent bénéficier du F.A.S.O. Nos élus vont donc discuter avec le Ministre sur ces deux points, afin d'obtenir un accroissement de cette dotation du F.A.S.O.

Pour l'instant, le F.A.S.O. n'aura à sa disposition, en 1981, que ces 109 Millions, comme pour l'année 1980, alors que la demande totale pour 1981 de tous ceux qui prennent une part quelconque dans le F.A.S.O. s'élève d'ores et déjà à 121 Millions.

Nous pensons que l'arbitrage qui devra être fait sur cette affaire restera en faveur des cantines scolaires, qui sont à la Réunion le but essentiel du F.A.S.O.

C'est pour cela que nous pensons que, malgré tout, on diminuera ou supprimera certaines autres prestations, mais qu'on augmentera les prestations des cantines scolaires. Je vous fais cette remarque pour justifier à la fois la phrase mise dans le rapport : "... les sommes sont celles qui figurent aux B.P. et B.S. augmentées de 12 %..." et celle de l'avis des Commissions, au dernier alinéa : "...à défaut d'indications en provenance du F.A.S.O., les recettes de cette nature ont été abondées de 12 % en 1981 par rapport à 1980. Il serait étonnant, voire anormal, qu'elles ne progressent pas dans cette proportion".

Toute cette question du F.A.S.O. est donc encore en cours. On peut avoir l'espoir d'obtenir une dotation plus importante, mais dès le début de l'année 1981, la discussion ne portera que sur ces 109 Millions pour tout le Département.

M. Marcel HOARAU - Comme il vous est dit dans le rapport de la Commission des Finances, les prévisions de dépenses d'alimentation sont restées les mêmes qu'en 1980, bien que le prix des denrées ait augmenté d'au moins 15 %. Cela vient de l'arrêt des fournitures aux collèges, qui auront leurs cantines autonomes.

Je pense que le budget pourra être équilibré, mais ce ne sera pas facile. Il n'est pas impossible qu'au Budget Supplémentaire on vous demande une petite rallonge.

LE MAIRE - Par rapport au budget précédent, vous constaterez que les dépenses ont légèrement augmenté. En ce qui concerne les recettes, les plus importantes proviennent des participations du F.A.S.O. pour le personnel et la nourriture, de la subvention communale et des portions payantes et produits exceptionnels. Je pense que cela devrait aller.

M. Marcel HOARAU - Ce sera très juste.

LE MAIRE - Je ne sais pas si cela va permettre de compenser l'augmentation du S.M.I.C. qui est en général de 17 %.

Dr Gilbert GERARD - A l'occasion de ce budget, ne pourrait-on émettre un vœu pour que soient à la fois améliorées l'hygiène et la présentation dans les cantines? En effet, selon certains enseignants, l'hygiène n'est pas toujours respectée. De même, la présentation et la diététique ne sont pas non plus les éléments les plus remarquables dans les cantines.

M. Marcel HOARAU - Cette année il y a une grosse amélicoration. Naturellement, tout n'est pas parfait, et on essaiera d'éliminer toutes les imperfections qui subsistent encore. Je reconnais qu'il manque, dans certains cas, du matériel. Il y a aussi des problèmes lorsque les réfectoires sont occupés par les salles de classe, car le service doit être très rapide, et c'est pour cette raison que la présentation n'est pas très bonne. Il nous faut récupérer ces réfectoires, et ne les réserver qu'à cela.

M. DUPUIS - Il serait peut-être bon aussi de souligner le dévouement de nos cantinières. C'est là un élément qu'on passe très facilement sous silence.

M. PICARD - Ne serait-il pas possible d'envisager l'achat de nappes plastiques ? car du point de vue de l'hygiène, les nappes se nettoient plus facilement que les tables dont certaines sont très abîmées.

M. Marcel HOARAU - Les tables sont revêtues de formica, et une fois abîmées, elles doivent être réparées. Je crois que cette année on a prévu la réparation de ces tables en mauvais état.

M. PICARD - Il y a des tables qui ne sont pas encore assez abîmées pour justifier d'une réparation, et qui seraient utilisables avec des nappes.

M. Marcel HOARAU - Je pense qu'il vaudrait mieux réparer ces tables, même si elles ne sont pas très abîmées, plutôt que de mettre des nappes partout.

LE MAIRE - C'est une proposition ; si vous l'acceptez il suffit de voter la somme correspondante.

M. PICARD - Un autre problème est celui du prêt des tables dans certaines écoles ; le transport les abîme.

M. Marcel HOARAU - Inscrivons une somme pour réparer les tables.

LE MAIRE - A mon sens, si on donne des nappes, on risque de recouvrir des tables bien abîmées, et ce ne sera donc pas très hygiénique. Lorsque les tables sont détériorées, il vaut mieux les changer ou les réparer ; ce sera plus propre.

M. PICARD - Si les tables sont régulièrement réparées, ce sera parfait.

LE MAIRE - On peut faire cela sur ce budget ; il y a 20 000 F de prévu pour l'entretien. Si cela ne suffit pas, on rajoutera. Je demanderai que cette réparation des tables soit accélérée.

Je m'associe également à la remarque de notre collègue, M. DUPUIS : le service des cantines, et particulièrement les cantinières et aides-cantinières sont à féliciter, car plus de 25 000 repas sont servis par jour dans les écoles de Saint-Denis, et les incidents qui surviennent sont assez mineurs.

M. Marcel HOARAU - Ce qui abîme le plus les tables, c'est leur prêt à des particuliers pour des mariages. Il serait donc préférable d'acheter une vingtaine de tables et une centaine de chaises qui seraient réservées à cet usage. Il faudrait inscrire un crédit pour ce faire.

Mme POUNY - Ce serait pour chaque Mairie annexe ?

M. Marcel HOARAU - Non ; elles seraient stockées à l'Hôtel de Ville.

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTÉE A
L'UNANIMITÉ.
